

Le gouvernement du Québec en action pour les dessertes aériennes régionales

NOUVELLES FOURNIES PAR

Cabinet du ministre des Transports →

Juil 09, 2020, 11:00 ET

MONTREAL, le 9 juill. 2020 /CNW Telbec/ - À la suite de la décision d'Air Canada de suspendre plusieurs de ses vols au Québec, le gouvernement du Québec met en place, dès aujourd'hui, certaines mesures pour préserver la continuité des services aériens dans les régions touchées.

Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, annonce le prolongement du Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels en période d'urgence sanitaire, doté d'un budget maximal de 40 M\$ et déployé dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

De plus, le ministre annonce la formation d'un groupe d'intervention qui aura pour mandat d'identifier des pistes de solutions pour l'avenir des dessertes aériennes régionales. La première rencontre de ce groupe aura lieu le jeudi 16 juillet.

Citation

« Au cours des derniers jours, j'ai multiplié les rencontres avec les élus et les partenaires du milieu. Je peux vous affirmer que j'ai entendu leurs préoccupations et que votre gouvernement est en action pour maintenir les dessertes aériennes en région. Notre priorité est de trouver rapidement des moyens afin de permettre la reprise à court terme des liaisons suspendues. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie



Faits saillants

- Le Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels en période d'urgence sanitaire vise à soutenir les transporteurs afin qu'ils puissent offrir des services aériens essentiels dans les régions éloignées et isolées du Québec.
- Le prolongement de ce programme est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2020.
- Le groupe d'intervention sur la relance des services aériens régionaux sera présidé par le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et sera composé d'une députée ou d'un député de chaque formation politique ainsi que d'une ou d'un membre de chacune des organisations suivantes :
 - la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
 - le Réseau québécois des aéroports (RQA);
 - l'Association québécoise du transport aérien (AQTA);
 - les aéroports de Montréal;
 - l'aéroport de Québec;
 - Avjet (fournisseur de services aux compagnies aériennes);
 - la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ);
 - l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ);
 - le Conseil du patronat du Québec (CPQ);
 - le ministère des Transports (MTQ);
 - le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);
 - le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
 - le ministère du Tourisme (MTO);
 - Hydro-Québec (HQ).

Liens connexes

Programme d'aide pour le maintien des services aériens régionaux essentiels en période d'urgence sanitaire

Suivez-nous sur Twitter et sur Facebook.

Renseignements: Source : Florence Plourde, Attachée de presse, Cabinet du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie,Tél. : 418 643-6980; Pour information : Relations avec les médias, Direction des communications, Ministère des Transports, Tél. : Québec : 418 644-4444; Montréal : 514 873-5600; Sans frais : 1 866 341-5724